

FONDS DEPARTEMENTAL DE COMPENSATION

Liste des organismes pouvant être sollicités

Avant la saisine du Fonds Départemental de Compensation du Handicap

Liste non exhaustive

- **Mutuelle en aide légale et/ou extra légale (fonds social, ...)**
- **Caisse d'assurance maladie de Guyane :**
Service Action Sanitaire et Sociale : <https://www.cgss.gf/assures/laction-sanitaire-et-sociale/>
Espace Turenne Radamonthe Rte de Raban 97300 Cayenne
36 46
- **Caisse de retraite complémentaire**
AGIRC-ARRCO : <https://www.agirc-arrco.fr/agences-retraite/agence-guyane/>
477 Chemin de sadecki CS 30819, 97338 CAYENNE CEDEX
0590 23 93 66
- **Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) :** DGTM – Direction de l'aménagement des territoires et de la transition écologique
au 0594 39 80 00
- **Si vous êtes salariés**
 - Dans le secteur privé :
 - ✓ L'Association Nationale de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées (AGEFIPH) via votre employeur (le référent handicap) ou le site internet : <https://www.agefiph.fr/aides-handicap/aide-technique-la-compensation-du-handicap>
 - ✓ PRO BTP : https://groupe.probtp.com/accueil/nos-innovations-sociales/aupres-des-plus-fragiles.html?utm_source=probtp&utm_medium=GroupeActionSociale&utm_campaign=Pr-obtp_Groupe
04 96 20 70 70 Composez le 3 à deux reprises d'affilée pour accéder au service ACTION SOCIALE.
 - ✓ Le comité d'entreprise s'il en existe
 - Dans le secteur public : Le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP), via votre employeur (le référent handicap) ou le site internet : <https://www.fiphfp.fr/personnes-en-situation-de-handicap/saisir-le-fiphfp/saisir-le-fiphfp>
 - **Si vous êtes travailleurs indépendants**
 - *L'aide financière exceptionnelle (AFE) via votre caisse d'assurance maladie d'affiliation :* <https://www.secu-independants.fr/action-sociale/demander-une-aide/aide-financiere-exceptionnelle>